

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°34 du 20 août 2010

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°10

DÉCISION N° 0-33680-2010/DEF/EMM/STN
portant changement de position du bateau pompe « Embrun ».

Du 23 juillet 2010

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « soutiens navals »*.

DÉCISION N° 0-33680-2010/DEF/EMM/STN portant changement de position du bateau pompe « Embrun ».

Du 23 juillet 2010

NOR D E F B 1 0 5 1 5 6 6 S

Références :

- a) Arrêté n° 52 du 7 mars 2001 (BOC, p. 2772. ; BOEM 570-0.1) modifié.
- b) Instruction n° 0-62862-2007/DEF/EMM/STN du 16 octobre 2007 (n.i. BO).
- c) Décision n° 0-25545-2010/DEF/EMM/STN du 21 juin 2010 (BOC N° 28 du 9 juillet 2010, texte 25 ; BOEM 570-0.2.6).
- d) directive n° 0-58116-2009/DEF/EMM/PLANIF du 18 décembre 2009 (n.i. BO).
- e) Compte rendu n° 0-20031-2010/SMP BREST/BATDESARM du 21 mai 2010 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.6

Référence de publication : BOC N°34 du 20 août 2010, texte 10.

Le bateau pompe Y746 *Embrun* a été placé en réserve normale le 9 juillet 2010.

Les différentes opérations de désarmement prévues dans cette situation [référence b) (n.i. BO)] seront menées sous l'autorité du vice-amiral d'escadre commandant la zone maritime Atlantique (CECLANT).

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Hubert SCIORELLA.